



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2167**

commune (s) : Lyon 3° - Saint Priest - Mions

objet : Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

**Bureau du 14 mars 2011****Décision n° B-2011-2167**

commune (s) : Lyon 3° - Saint Priest - Mions

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le Président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de démolir. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé d'autoriser monsieur le Président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

**Permis de démolir :***Lyon 3° :*

. 55, bis avenue Lacassagne : une maison d'habitation composée d'un rez-de-chaussée, d'un niveau et de combles. La hauteur du bâtiment est de 10 mètres environ avec une emprise au sol de 80 mètres carrés. Un appentis de 12 mètres carrés est aussi à démolir. Le terrain d'assiette a une surface de 146 mètres carrés. Il s'agit d'une demande de la direction du foncier et de l'immobilier pour la création d'une réserve foncière.

*Saint Priest :*

. 242, 244, route de Grenoble : bien composé d'une maison à usage d'habitation sur cave avec rez-de-chaussée, un niveau et des combles. L'emprise au sol est d'environ 90 mètres carrés avec une hauteur d'environ 10 mètres. Le terrain d'assiette a une surface de 4 458 mètres carrés. La demande a été faite par la direction du foncier et de l'immobilier pour la création de réserves foncières.

*Mions :*

. 75, route d'Heyrieux : le bien est composé de 2 bâtiments distincts et situés de part et d'autre d'un rond point. Le premier bâtiment est une maison d'habitation d'un étage, d'environ 150 mètres carrés et d'une hauteur d'environ 9 mètres. Le second bâtiment est une ancienne station de relèvement des eaux d'un simple rez-de-chaussée et d'une surface au sol d'environ 110 mètres carrés. Le terrain d'assiette a une surface de 6 315 mètres carrés. La demande a été faite par la direction du foncier et de l'immobilier dans le cadre de constitution de réserves foncières.

. chemin de Feyzin : ancienne ferme comprenant une maison d'habitation et des bâtiments agricoles implantés sur un terrain de 1 482 mètres carrés. Il s'agit d'une demande de la direction du foncier et de l'immobilier pour la création d'une réserve foncière ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise** monsieur le Président à :

a) - déposer des demandes de permis de démolir portant sur des bâtiments situés 55, bis avenue Lacassagne à Lyon 3°, 242, 244, route de Grenoble à Saint Priest et 75, route d'Heyrieux et chemin de Feyzin à Mions, dans le cadre de la constitution de réserves foncières.

b) - accomplir tous les actes contractuels y afférents.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.**